



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 5 JUILLET 2021 – SAINTES (17)

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le 5 juillet 2021 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à Saintes (17) et en visioconférence, sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Liste des participants : (Cf. annexe 1)

Compte-tenu des récentes élections, les votes des représentants des Départements et de la Région ne sont pas comptabilisés dans les décomptes.

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :

- pour la délibération n°2021-18 : 40 (sur 43 participants à la CLE)
- pour la délibération n°2021-19 : 39 (sur 42 participants à la CLE)
- pour la délibération n°2021-20 : 39 (sur 42 participants à la CLE)

La Commission locale de l'eau délibère valablement.

Ordre du jour :

- I. Adoption du procès-verbal de la CLE du 26 avril 2021
- II. Avis sur le périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales des captages Sud-Vienne
- III. Avis sur la proposition de niveau plancher de suivi qualité (fluvial) et informations complémentaires
- IV. Information : bilan de l'étiage 2020
- V. Information : avancement de l'étude des débits biologiques
- VI. Information : avancement des PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau)
- VII. Information : avancement de la restauration de la continuité écologique
- VIII. Information : avancement du tableau de bord du SAGE
- IX. Questions diverses

I/ Adoption du procès-verbal de la CLE du 26 avril 2021

M. Alain BURNET, Président de la CLE Charente, propose de valider le procès-verbal de la CLE du 26 avril 2021.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est soumis au vote de la CLE. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	40
Défavorable	0
Abstention	0

Le procès-verbal de la CLE du 26 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

II/ Avis sur le périmètre ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) des captages Sud-Vienne

Mme Manuella BROUSSEY, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, présente les conditions d'accompagnement financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur les captages prioritaires qui impliquent la mise en œuvre de la démarche ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) dans le cadre du renouvellement ou de la révision des programmes d'actions.

M. Guillaume GIRARD, de la DDT 86, présente la proposition de délimitation ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) situé sur les aires d'alimentation des captages du Sud-Vienne. Cette délimitation prend en compte l'étude récente de l'aire d'alimentation de captage et vise à sa mise en cohérence.

M. Guillaume CHAMOULEAU, de la chambre d'agriculture de Charente, souhaite réaliser une remarque générale pour le monde agricole. Cette démarche ZSCE le gêne toujours avec le principe d'un système obligatoire. Il estime que le gain ou les compensations apportées ne sont suffisantes compte-tenu des efforts et exigences demandés. Il votera contre.

M. Guillaume GIRARD indique que les impacts pour le monde agricole sont bien pris en compte avec une importante phase de concertation dans la définition des programmes d'actions.

M. Alain BURNET regrette que de telles démarches présentent un temps de mise en œuvre si important, la réflexion a débuté en 2019 et ne verra les actions mises en œuvre qu'en 2023. Il soumet la proposition de délimitation de la ZSCE au vote de la CLE. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	35
Défavorable	3
Abstention	1

La CLE émet un avis favorable sur la délimitation de la ZSCE sur les aires d'alimentation des captages du Sud Vienne sur le périmètre du SAGE Charente.

III/ Avis sur la proposition de niveau plancher de suivi qualité (fluvial) et informations complémentaires

M. Denis ROUSSET, animateur du SAGE Charente à l'EPTB Charente, présente l'étude des dispositifs de suivi de la qualité des eaux de surface, et l'analyse qui permet de proposer une répartition de points de suivis qualité avec la notion de suivi plancher (minimum) et de suivi optimal. Cette analyse a été réalisée en application de la disposition F82 du SAGE Charente.

Le réseau de suivi plancher doit permettre d'avoir une vision globale de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente, au-delà des limites administratives habituelles.

Cette approche est complétée par une sélection de stations de suivi optimal, qui permet d'avoir une information plus fine à l'échelle de chaque sous-bassin.

Pour identifier les réseaux de suivi plancher et optimal, une importante phase de concertation a été réalisée en 2020 et 2021 avec 8 réunions bilatérales organisées avec les opérateurs de suivi à l'échelle de grands secteurs géographiques. Un groupe technique à l'échelle du grand bassin Charente a permis de présenter globalement les résultats de l'analyse.

La proposition identifie 38 stations de suivi plancher et 85 stations de suivi optimal. Cela ne concerne que la partie fluviale du bassin de la Charente, la partie marais et estuaire nécessitant un travail particulier à part.

Ce travail sera donc poursuivi au second semestre 2021 sur estuaire/marais/littoral en inter-SAGE avec le SAGE Boutonne. Il sera accompagné d'une analyse des installations de suivi hydrométrique (déjà engagée depuis 2020) pour répondre aux objectifs de la disposition F84 relative à l'estimation des flux.

M. Alain BURNET précise qu'il sera important de bien identifier par la suite les maîtres d'ouvrage susceptibles de porter les points de suivi pour en assurer la pérennité. Pour la partie maritime, le Parc Naturel Marin (PNM) pourra certainement apporter des éléments de connaissances.

M. Baptiste SIROT indique que si la CLE valide les réseaux de suivi plancher et optimal, la cellule d'animation de la CLE aura pour mission de les promouvoir auprès des différents maîtres d'ouvrage potentiels en application du SAGE Charente.

Mme Aurélie LASSUS-DEBAT du PNM, répond que le PNM ne dispose pas de dispositifs de suivi en propre sur le territoire maritime. Les dispositifs de suivi existants font l'objet d'un état des lieux et pour lequel des échanges seront menés avec l'EPTB Charente et viseront à établir une cohérence et répondre aux enjeux de chacun.

Mme Charlotte RHONE, du Comité régional Conchylicole Charente-Maritime, regrette que l'analyse sur le secteur littoral ne soit pas aussi rapide que pour le secteur fluvial et précise que le second semestre ne sera pas le plus propice aux échanges avec les professionnels.

M. Baptiste SIROT indique que le travail à réaliser sur le secteur marais/littoral est plus complexe que sur le secteur fluvial, du fait de la diversité des réseaux de suivi liés à la multiplicité des usages (baignade, conchyliculture, fonctionnement des marais, etc.).

M. Emmanuel GUIONNET, d'AQUANIDE 16, M. Guillaume CHAMOULEAU, ainsi que M. Éric BLANC, du CDPMEM de la Charente-Maritime regrettent que les suivis n'incluent pas suffisamment les produits pharmaceutiques, ainsi que les sorties des eaux usées traitées, rejetées dans le milieu naturel. M. Guillaume CHAMOULEAU interroge également sur la limite de potabilité à 1 µg/l pour un pesticide, qui correspondait initialement à une limite de quantification. Il souhaiterait que soit regardée la limite de toxicité pour le milieu naturel qui exploite d'autres valeurs de concentration, cela reste une voie d'interprétation à explorer.

M. Denis ROUSSET indique que la notion de polluants émergents, et en particulier les perturbateurs endocriniens, fait l'objet d'une disposition spécifique (F86) qui est en cours de mise en œuvre. Ce sujet était au cœur du programme des Causeries Champlain organisées en juin 2021 par l'EPTB Charente avec ses partenaires québécois. Différentes interventions et échanges réalisés à cette occasion ont contribué au lancement de cette réflexion, à laquelle est associée l'ARS.

M. Baptiste SIROT indique que l'EPTB Charente a mis en place un suivi passif au niveau de BEILLANT, qui comporte la détection potentielle de plus de 800 molécules, qui ne sont pas que des molécules pesticides et mais également des molécules médicamenteuses. Ce travail nécessite encore d'être poursuivi et approfondi.

M. Alain BURNET précise que les rejets des stations d'épuration sont régulièrement suivis. Il demande que lors d'une prochaine session de CLE soient présentés pour information à la CLE les différents suivis réalisés et les modalités d'accès aux données.

Mme Manuella BROUSSEY, insiste sur l'importance du travail réalisé pour l'identification des stations définies sur ces suivis plancher et optimal. Par ailleurs, les autres stations ne sont pas moins importantes car pouvant répondre à des enjeux locaux.

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE la proposition des points de suivi plancher et optimum. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	36
Défavorable	0
Abstention	3

La CLE émet un avis favorable à la proposition du dispositif de suivi plancher et de suivi optimal.

Mme Lise ANDRO, chargé de mission Qualité à l'EPTB Charente poursuit la présentation avec l'étude de l'Etat des eaux et des milieux aquatiques du bassin Charente qui exploite les données de la période 2016-2018. Cette analyse est d'ailleurs basée sur les stations plancher et optimal présentant des résultats disponibles sur cette période. Ces éléments de restitution et de commentaires des résultats seront déployés

dans une interface en ligne « e-qualité » en cours de développement par l'EPTB Charente, dont quelques vues type sont présentées.

M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES et élu à EAU17, confirme que la dégradation de la qualité de l'eau potable est continue. Elle concerne notamment la teneur en Nitrates qui reste très élevée. Cette dégradation est liée également à des forages mal conçu qui mettent en contact des nappes libres, à forte teneur en nitrates et des nappes captives, qui était jusqu'alors préservées. Il alerte sur les produits domestiques, quotidiens qui comportent des perturbateurs endocriniens et qui se retrouvent dans les eaux usées. Il estime important de s'en préoccuper.

IV/ Information : bilan de l'étiage 2020

M. Romain OZOG, chef de projet gestion des étiages à l'EPTB Charente, présente le bilan de l'étiage 2020 et les premières tendances pour l'étiage 2021.

M. Alain BURNET remercie M. Romain OZOG de sa présentation. En l'absence de remarques, il propose à la CLE de poursuivre par la présentation suivante.

V/ Information : avancement de l'étude des débits biologiques

M. Fabrice MEUNIER, chargé de mission à l'EPTB Charente, présente l'avancement de l'étude sur les débits biologiques, menée en inter-SAGE avec le SAGE Boutonne et le SAGE Seudre. Il précise également les prochaines étapes à venir.

Cette étude concerne la disposition E53 du SAGE Charente. Elle a débuté le 19 février 2020. Après deux comités techniques réalisés au cours de l'année 2020, la méthodologie a été validée en comité de pilotage (COFIL), le 1^{er} décembre 2020 pour les territoires prioritaires des SAGE Boutonne, Charente et Seudre.

Un comité technique (COTECH) se réunira lundi 12 juillet 2021 avec, le matin, une session consacrée au territoire de la Charente (Aume-Couture, Antenne, Seugne) et plus particulièrement à la Seugne aval (Lijardières) et au Trèfle (affluent). L'objectif de ce COTECH est notamment de valider la méthodologie proposée par le bureau d'étude EAUCEA sur le territoire du Trèfle.

L'après-midi sera consacrée à la présentation des premiers résultats de Débits biologiques sur le bassin de la Seudre.

M. Alain BURNET demande si les différents acteurs (OFB, Chambre d'Agriculture, Associations environnementales, Syndicats de bassin,...) sont assidus aux différentes réunions et si les élus sont également présents aux différentes réunions.

M. Fabrice MEUNIER indique que malgré le contexte particulier du COVID 19, les instances de concertation ont été bien suivies. Concernant les élus, ils ont été associés plus particulièrement au moment du COFIL, et représentés par les élus des syndicats de bassins concernés, des structures porteuses des SAGE et les présidents de CLE.

VI/ Information : avancement des PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau)

Mme Marine DUGUE, chargée de mission sur les Projets de territoire pour la Gestion de l'Eau à l'EPTB Charente, présente un état d'avancement des trois projets de territoire Aume-Couture, Seugne et Charente-aval.

M. Alain BURNET note qu'il a constaté sur les dernières réunions une faible participation et notamment des représentants élus, ce qui est vraiment regrettable. Il espère que les élus seront plus présents à l'avenir. Les projets de territoires sont essentiels pour la politique de l'eau. Soit chacun accepte de s'impliquer, soit il faudra les abandonner pour certains.

M. Guillaume CHAMOULEAU souligne l'opportunité des PTGE pour débattre des enjeux de l'eau. Cependant, une validation du PTGE n'est pas le gage que les actions soient mises en œuvre, car la démarche peut être interrompue par différents recours contentieux.

M. Alain BURNET remercie Marine DUGUE de l'animation de cette thématique qui reste complexe et des actions à venir dans les prochains mois.

VII/ Information : avancement de la restauration de la continuité écologique

Mme Audrey POSTIC-PUIVIF, chef de projet Poissons migrateurs à l'EPTB Charente, présente l'avancement de la démarche de restauration de la continuité écologique sur le bassin Charente et en particulier sur le périmètre du SAGE Charente. Cet état d'avancement sera présenté tous les deux ans en CLE en lien avec la disposition C32. Elle présente également les différents aménagements réalisés sur le territoire avec des photos à l'appui.

En réponse à une question de M. Clément MAZAUD, Délégué de Eau 17, elle précise que la durée de vie des ouvrages de franchissement piscicole est importante mais qu'ils doivent être régulièrement entretenus.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BURNET remercie Mme Audrey POSTIC-PUIVIF pour sa présentation.

VIII/ Information : avancement du tableau de bord du SAGE

M. Fabrice MEUNIER présente l'avancement de la rédaction du tableau de bord du SAGE pour l'année de référence 2020. Un groupe de travail se réunira à ce sujet mardi 6 juillet 2021 pour valider et consolider la première version en vue d'une présentation fin 2021 en CLE.

IX/ Questions diverses

Mme Isabelle MOREAU de la DDT de Charente précise qu'un nouvel arrêté de nomination de la CLE sera rédigé dès la réception des désignations des nouveaux représentants départementaux et régionaux. Elle signale que les différentes instances ont été sollicitées par courrier par Mme la Préfète de la Charente.

M. Alain BURNET note qu'il n'y a pas d'autres questions. Il remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion à douze heures et vingt minutes.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS
SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 5 JUILLET 2021

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Étaient présents :

M. Stéphane TRIFILETTI, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine (Voix non comptabilisée pour délib. 2021-18 à 20) ;
Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente (Voix non comptabilisée pour délib. 2021-18 à 20) ;
Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale de la Charente (Voix non comptabilisée pour délib. 2021-18 à 20) ;
M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON (Absent pour délib. 2021-19 et 20) ;
M. Michaël CANIT, Maire de SAINT-SORNIN ;
M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE ;
Mme Eliane REYNAUD, adjointe au Maire de TOUVRE ;
M. Mickaël VILLEGGER, adjoint au maire de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE ;
M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES ;
M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE ;
M. Bernard MAINDRON, Maire d'ALLAS-CHAMPAGNE ;
M. Alain MARGAT, maire de CORME ROYAL ;
Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;
M. Pascal LECAMP, Maire de CIVRAY ;
M. Raymond VOUZELLAUD, Maire de CHERONNAC ;
M. Clément MAZAUD, Délégué d'Eau 17 ;
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;
M. Fabrice BARUSSEAU, Président du SYMBA ;
M. Alain BURNET, Président de la CLE, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN.

Mandats :

M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC, représenté par M. Mickaël VILLEGGER, adjoint au maire de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE ;
M. Sylvain BARREAU, maire de PORT-D'ENVAUX, représenté par M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE.

Étaient excusés :

Mme Martine PINVILLE, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;
M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;
M. Franck BONNET, délégué de Charente Eaux.

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Étaient présents :

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
Le représentant du Président d'AQUANIDE 16, M. Emmanuel GUIONNET ;
Le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;
La représentante du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, Mme Laetitia FOUR ;
Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. Bruno BESSAGUET ;
Le représentant du Président du Centre National de la Propriété Forestière, délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine, M. Pierre LANDRE ;
Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Mathieu LABROUSSE ;
Le représentant du Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Charente-Maritime, M. Éric BLANC ;
Le représentant du Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, Mme Charlotte RHONE ;
Le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes M. Jacques BRIE.

Mandats :

Le Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime ; représenté par le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
Le Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, représenté par le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Mathieu LABROUSSE.

Étaient excusés :

Le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Louis DEMARCQ ;
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Nouvelle-Aquitaine ;
M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux ;
M. le Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine.

Pour le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés :

Étaient présents :

Le représentant de la Préfète du département de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS ;
Le représentant du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mme Manuella BROUSSEY ;
La représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Isabelle MOREAU ;
La représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BAROUX ;
Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;
Le représentant de M. le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne, M. Maxime BOIZON ;
La représentante de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, Mme Dorothee GERBAUD ;
Le représentant du premier membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, M. Julien FERRE ;
La représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT.

Mandats :

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par la représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Isabelle MOREAU.

Étaient excusés :

/

Autres personnes assistant aux débats :

M. Christophe CHASTAING, UNIMA ;
Mme Marine DUGUE, EPTB Charente ;
M. Guillaume GIRARD, DDT86 ;
M. Claude GUINET, Président d'honneur de la CLE Charente ;
M. Jacques LEPINE, EAU17 ;
Mme Elodie LIBAUD, CD17 ;
M. Fabrice MEUNIER, EPTB Charente ;
M. Romain OZOG, EPTB Charente ;
Mme Sarah PAULET, EPTB Charente ;
Mme Audrey POSTIC-PUIVIF, EPTB Charente ;
M. Denis ROUSSET, EPTB Charente ;
Mme Françoise NICOL-SCHIFANO, Charente Eaux ;
M. Baptiste SIROT, EPTB Charente.